



MAIRIE de MAXENT
2 rue du Prélois
35380 MAXENT
Tél. : 02 99 06 70 15
mairie@maxent.fr

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ETUDE SURVEILLEE

DEFINITION DE L'ETUDE SURVEILLEE

L'étude surveillée est un service municipal organisé par la commune de Maxent. Elle est réservée aux enfants des écoles élémentaires des cycles 2 et 3, soit du CP au CM2, qui fréquentent l'accueil périscolaire du soir. Elle est encadrée par les agents périscolaires sous la responsabilité de la responsable du service périscolaire.

Ce service permet aux enfants de faire leurs devoirs de 17h à 17h30 en groupe de 15 élèves maximum le lundi, mardi et/ou jeudi dans une salle de classe de l'école des Gallo Peints.

L'étude surveillée doit permettre aux enfants de faire leurs devoirs et d'apprendre leurs leçons de façon autonome. L'entraide entre enfants est favorisée.

Toutefois, l'étude accueillant 15 élèves de tous niveaux, il n'est pas possible de garantir que tout le travail demandé par l'enseignant soit systématiquement effectué dans ce temps. Il appartient aux parents de vérifier le travail effectué.

FONCTIONNEMENT

A 17h après la collation, les enfants inscrits à l'étude surveillée sont accompagnés par un agent référent en salle d'étude. Ce dernier demande alors aux enfants de faire leurs devoirs et d'apprendre les leçons demandées par l'enseignant pour le jour suivant. Afin de ne pas perturber le bon déroulement, les enfants restent obligatoirement jusqu'à l'heure de fin d'étude. Dans le cas où l'enfant aurait terminé ses devoirs avant il peut s'avancer sur les devoirs des jours à venir, lire, ou demander à l'agent de lui donner des fiches de jeux (mots croisés, fléchés, sudoku...) ou coloriages.

L'encadrant peut être sollicité pour des conseils ou des corrections. Toutefois il n'est pas forcément en condition de le faire étant donné la configuration de ce temps (nombre d'enfants important, sollicitations multiples, disponibilité pour les temps de lecture et gestion du cadre).

A 17h30 les enfants quittent le lieu même si les devoirs ne sont pas terminés et regagnent la salle de garderie.

Les parents s'engagent à respecter l'horaire de fin, ils récupèrent leurs enfants à partir de 17h35 à la garderie. Aucun départ ne pourra être accepté pendant le temps d'étude.

MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font sur coupon envoyé par mail aux familles et distribué dans les écoles. Les familles peuvent inscrire leurs enfants un, deux, ou trois soirs par semaine pour toute l'année scolaire. Elles pourront également inscrire leurs enfants en cours d'année dans la limite des places disponibles.

Il est possible d'annuler ou suspendre l'inscription en cours d'année si besoin en envoyant un mail sur la boîte periscolaire@maxent.fr.

CODE DE BONNE CONDUITE

Le temps de l'étude doit être un moment où les enfants sont là pour travailler dans le calme. Chaque enfant s'engage à respecter le code de bonne conduite distribué et signé au moment de l'inscription aux services périscolaires.

Si un enfant perturbe par son comportement ou ses propos ce temps d'étude, son inscription pourra être suspendue après échange avec les familles.